

6-12 FSH

Société civile à capital variable
Au capital initial de 1 000 euros
Siège social : 36 rue du Louvre 75001 PARIS
885 373 688 RCS PARIS

La « Société »

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-neuf février,

- **OPCI BVK-French-Immobilier**, société professionnelle de placement à prépondérance immobilière à capital variable constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée au capital initial de 32 567 246,40 euros dont le siège social est situé 16-18 rue de Londres 75009 Paris, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 813 108 933,

Gérée et représentée par Invesco Management S.A., société agréée en qualité de Société de Gestion de portefeuille par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg, sous le numéro A 00000753, dont le siège social est situé 37 A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38049, représentée par Marion GENIAUX, dûment habilitée à cet effet,

Propriétaire de 4 485 000 parts sociales de la Société.

- **OPCI NAEV France**, société de placement à prépondérance immobilière à capital variable constituée sous la forme de société par actions simplifiée au capital de 30 196 000 euros dont le siège social est situé 18 rue de Londres 75009 PARIS et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 883 066 722,

Gérée et représentée par Invesco Management S.A., société agréée en qualité de Société de Gestion de portefeuille par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg, sous le numéro A 00000753, dont le siège social est situé 37 A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38049, représentée par Marion GENIAUX, dûment habilitée à cet effet,

Propriétaire de 2 990 000 parts sociales de la Société.

Ci-après les « **Associés** ».

Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social, soit 7 475 000 parts sociales.

Statuant conformément à l'article 12 des statuts, lequel prévoit que les décisions collectives peuvent aussi s'exprimer dans un acte sous seing privé.

Après avoir constaté que la société KPMG SA, Commissaire aux comptes de la Société a été régulièrement informée,

Ont pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Christian EHRENSTRASSER de ses fonctions de co-gérant de la Société ;
- Nomination de Madame Liane KÄSER et Monsieur Cristiano STAMPA en qualité de co-gérants de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

(Démission de Monsieur Christian EHRENSTRASSER, Gérant de la Société)

Les Associés, prennent acte à l'unanimité de la démission de Monsieur Christian EHRENSTRASSER de ses fonctions de co-gérant et le dispense de tout préavis ou formalité pouvant figurer dans les statuts.

Les Associés le remercie pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat et lui donne quitus de sa gestion.

Les Associés prennent acte en outre que Monsieur Christian EHRENSTRASSER a indiqué être rempli de l'intégralité de ses droits vis-à-vis de la Société et des Associés et qu'aucune somme ne lui est due à la date des présentes ni par la Société ni par les Associés au titre de ses fonctions de co-gérant de la Société.

DEUXIEME DECISION

(Nomination de Madame Liane KÄSER et Monsieur Cristiano STAMPA en qualité de co-gérants de la Société)

Les Associés décident à l'unanimité de nommer en qualité de nouveau co-gérants, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **Madame Liane KÄSER, née le 8 décembre 1971 à Munich (Allemagne), de nationalité allemande,**
- **Monsieur Cristiano STAMPA, né le 25 octobre 1977 à Sondiro (Italie), de nationalité italienne,**

en remplacement de Monsieur Christian EHRENSTRASSER.

Madame Liane KÄSER et Monsieur Cristiano STAMPA exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Les Associés à l'unanimité, en accord avec Madame Liane KÄSER et Monsieur Cristiano STAMPA décident que ces derniers ne seront pas rémunérés au titre de leurs fonctions de co-gérants de la Société, mais qu'ils auront toutefois droit, sur justification, au remboursement de leurs frais de déplacement et de représentation exposés dans l'intérêt de la Société.

Madame Liane KÄSER et Monsieur Cristiano STAMPA, présents et intervenants, déclarent accepter ces fonctions et qu'il n'existe de leur chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

Messieurs Ghislain TEZENAS du MONTCEL, Paul JOUBERT et Madame Petra WOCKEL conservent leurs mandats de co-gérants.

TROISIEME DECISION
(Pouvoirs en vue des formalités)

Les Associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et la Gérance.

Le présent acte est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil et le procédé de signature permet à chaque partie de disposer d'un exemplaire ou d'y avoir accès. L'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite.

Chaque signataire reconnaît et accepte que la signature électronique qu'il appose sur le présent acte (i) a la même valeur juridique que sa signature manuscrite (ii) présente un niveau de fiabilité suffisant pour l'identifier et garantir son lien avec le présent acte auquel sa signature est attachée et (iii) met en œuvre des moyens techniques qui confèrent date certaine au présent acte et qui en garantissent l'intégrité.

* * *

OPCI BVK-French-Immobilier

Représentée par INVESCO Management S.A., elle-même représentée par Madame Marion Géniaux

OPCI NAEV France

Représentée par INVESCO Management S.A., elle-même représentée par Madame Marion Géniaux

Intervention de :

Liane KÄSER

« Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant »

Cristiano STAMPA

« Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant »